



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance d'information des travaux à réaliser selon les plans d'aménagement forestier préparés par le Groupement Forestier de Champlain Inc. sur les lots appartenant à la municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 20 février 2006, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
Alain Vallée, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences:

Gilbert Nolet, ingénieur forestier du Groupement Forestier de Champlain Inc., Louis Paillé et Christine La-pointe.

Présence dans l'assistance:

Gaston Cloutier, Katy Bacon, Marco Bacon, Réjean Bédard, Marcel Bacon, Rolland Magnan, Lise Trudel, Claudette Piché, Normand Béland, Claude Lecours, Réjean Germain, Patrick Chabot, Yvon Goulet et Carmen Bacon.

Monsieur André C. Veillette explique le but de la soirée soit informer les contribuables sur les travaux forestiers qui pourraient être réalisés sur les lots 98-A-P, 98-C-P, 102-A-P, 103-A-P et 104-A-P appartenant à la municipalité. Cet aménagement forestier sera un projet pour montrer aux gens comment exploiter la forêt.

Monsieur Gilbert Nolet explique comment pourrait être fait les travaux forestiers sur ces lots en tenant compte de la proximité des sources d'eau potable de la municipalité. Il mentionne qu'une coupe sélective d'arbres sur nos lots régénérerait le sol et améliorerait grandement le couvert végétal. Il nous informe que les travaux peuvent être exécutés avec différents équipements mécaniques ou autres.

Monsieur Marcel Bacon demande que l'entrepreneur qui effectuera les travaux soit surveillé, de demander l'opinion d'un hydrologue sur l'impact des travaux si une clôture est installée autour des puits d'eau potable.

Monsieur Rolland Magnan demande la distance de la bande de protection autour des puits d'eau potable (100 mètres), il nous avise que les risques de contamination des sources pourraient nous priver d'eau potable pendant plusieurs années, un règlement de protection de l'aquifère a été adopté par la municipalité. Le conseil a adopté une résolution s'objectant à tous travaux forestiers sur les lots municipaux. La municipalité pourrait donc faire les travaux en ayant un suivi stricte de l'entrepreneur forestier, avoir de la machinerie en bonne état et un accident est toujours possible.

Madame Claudette Piché demande la dénivellation du terrain et si des travaux peuvent être fait près de sources. Elle demande la formation de Monsieur Gilbert Nolet.

Monsieur Patrick Chabot demande si les plans d'aménagement forestier de ces lots sont disponibles et que les travaux ne doivent pas être effectués avec de la grosse machinerie forestière.

Madame Carmen Bacon dit que les agriculteurs voisins de nos terrains arrosent leurs terres avec des pesticides et que cela doit être aussi dangereux pour notre eau potable.

Monsieur Daniel Allard informe les gens présents que les agriculteurs ont un suivi agronomique pour l'étendage des pesticides.

Monsieur Yvon Goulet dit que s'il y a contamination de l'eau potable, cela ne ferait rien au conseil municipal.

Madame Katy Bacon dit que si la municipalité vend ces terrains, elle n'aura plus le contrôle de l'exploitation de ceux-ci.

Il est 20 heures 36 minutes et la soirée d'information prend fin.

Secrétaire-trésorier

Maire